



## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation pour le syndicat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la présidente, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. Présentation du Budget 2024

#### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personne, les charges de gestion courante et, en recettes, principalement les participations des communes membres, à savoir Brinon- sur- Sauldre et Clémont.

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Prévision 2024	Libellé	Prévision 2024
Charges à caractère général	23 141.52 €	Dotations, subventions et participations	18 993.27 €
Charges personnel	2 600.00 €	Résultat de fonctionnement reporté	7 788.25 €
Autres charges de gestion courante	40.00 €		
Virement à la section d'investissement	1 000.00 €		
<b>Total</b>	<b>26 781.52 €</b>	<b>Total</b>	<b>26 781.52 €</b>



## La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, liées aux nouvelles opérations, achat d'informatique, matériel pour les activités sportives, jeux éducatifs et de motricité.

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Prévision 2024	Libellé	Prévision 2024
Immobilisations corporelles	2 505.95 €	Dotations, fonds divers et réserves	79.07 €
		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 426.88 €
		Virement de la section de fonctionnement	1 000.00 €
<b>Total</b>	<b>2 505.95 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 505.95 €</b>

## II. Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions :

D.D.E.N. : 30 Euros

Fait à Brinon, le 6 Mars 2024  
La Présidente,

Catherine HUPPE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON - CLEMONT  
Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre  
6, Route de Chaon  
18410 BRINON SUR SAULDRE**